

L'Arctique face aux années 90

Nils Orvik

Volume 20, Number 1, 1989

L'Arctique : ses dimensions économiques, politiques, stratégiques et juridiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702467ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702467ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Orvik, N. (1989). L'Arctique face aux années 90. *Études internationales*, 20(1), 187–197. <https://doi.org/10.7202/702467ar>

LIVRES

1. Étude bibliographique

L'Arctique face aux années 90*

Nils ØRVIK**

Les auteurs de ces cinq livres voient la région arctique dans une perspective beaucoup plus large que juste une région au nord du cercle polaire. Ils évitent pour la plupart de faire des références spécifiques à la partie de l'Arctique qui appartient aux deux superpuissances, qui après tout forme la moitié du cercle. Ils se concentrent plutôt sur les cinq autres pays dont la plus grande caractéristique commune est de n'avoir que peu ou pas de pouvoir. Parmi eux, le Canada étant le plus grand attire le plus d'attention. Le Danemark (le Groenland), la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède ne reçoivent qu'un traitement périphérique. Comme trois des volumes traitent principalement du Canada et de ses politiques du Nord, on devrait les regarder en premier, en commençant par la discussion qu'offre Donat Pharand sur le droit international dans la région arctique tel qu'appliqué au Canada.

Le professeur Pharand est largement reconnu comme expert mondial du Nord. Son livre *Law of the Sea of the Arctic* (1973) est un classique, un « must » pour toute personne s'intéressant à la région septentrionale, en théorie comme en pratique. Dans son dernier livre, Pharand met sa recherche à jour, tandis qu'au même moment il résume la préhistoire des quatre principaux sujets à l'examen minutieux. Ceux-ci sont la théorie des secteurs, les eaux historiques de l'archipel canadien, les lignes de base droites et la question contestée du passage du Nord-Ouest, qui traverse l'archipel en direction Est-Ouest depuis le détroit de Davis jusqu'à la mer de Beaufort. Tous ces thèmes sont conçus avec l'interprétation de précédents, indiquant souvent des direc-

* PHARAND, Donat, *Canada's Arctic Waters in International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

GRIFFITHS, Franklyn (editor), *Politics of The Northwest Passage*, Kingston and Montréal, McGill-Queen's University Press, 1987.

HONDERICH, John, *Arctic Imperative: Is Canada losing the North?* University of Toronto Press, Toronto, 1987.

HAGARD, John H.M. *Nordic Security*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1987, Occasional Paper Series No. 6.

MÖTTÖLÄ, Kari, (editor), *The Arctic Challenge*, Nordic and Canadian Approaches to Security and Cooperation in an Emerging International Region. Boulder, Colorado, Westview Press, 1988.

** Professeur émérite d'études politiques à l'Université Queen's de Kingston, Canada, fondateur et ancien directeur du Centre de relations internationales à la même université.

tions très différentes et présentant des opinions incompatibles. Pharand réussit d'une façon vraiment admirable à peser et à passer en revue les arguments pour et contre, puis en dernière étape à les résumer de sorte qu'un profane les perçoivent comme des conclusions très raisonnables et bien fondées.

D'une façon concise, voici la situation telle que vue par Pharand :

1. *La théorie des secteurs* n'a aucune validité juridique comme source de titre ou de juridiction d'État dans l'Arctique.
2. *Les eaux historiques* ne réussissent pas mieux. Il doute que le Canada soit apte à prouver « que les eaux de l'archipel arctique canadien sont des eaux intérieures historiques qui relèvent exclusivement de sa souveraineté ».
3. *Les lignes de base droites*, que le Canada a tirées autour de son archipel arctique, ont vraiment le statut d'eaux intérieures. Se référant à l'*Affaire des pêches Anglo-norvégiennes* de 1951, conformément au droit coutumier, Pharand affirme que les eaux délimitées ne sont pas soumises au droit de passage inoffensif.
4. *Le passage du Nord-Ouest* n'a jamais été utilisé pour la navigation internationale et ce n'est pas un détroit international. Puisqu'il a été entouré par des lignes de base droites, les autres pays n'ont même pas le droit de passage inoffensif. Cependant, si l'utilisation du Passage augmentait de façon assez significative, un nouveau droit de transit s'appliquerait et ne pourrait pas être suspendu.

Le montant total de transits complétés dans le Passage du Nord-Ouest depuis le début du siècle jusqu'en 1987 est aussi bas que 45, dont 29 sont canadiens et 16 par des navires étrangers. Seulement trois d'entre eux pourraient entrer dans la catégorie des navires marchands. Comme la fréquence d'utilisation est un critère majeur pour évaluer ce qui qualifie un détroit d'international, il n'y a pratiquement aucune base juridique pour qu'un pays réclame ce statut.

En tant qu'expert juridique, Pharand ne s'engage pas dans une discussion politique sur ce que le Canada devrait ou ne devrait pas faire. Ce qu'il pense cependant c'est que le Canada ne devrait pas fermer le Passage et le garder pour lui tout seul. « ... il en va probablement du meilleur intérêt pour le Canada de permettre le passage de navires étrangers à certaines conditions. » (p. 256) Beaucoup de choses dépendront du fait que le Canada fera ou non les démarches nécessaires pour exercer le contrôle effectif du Passage. Le projet du brise-glace de classe Polar 8, une présence navale (les sous-marins nucléaires?) et des vols de surveillance plus nombreux en sont de bons exemples.

Tandis que Pharand procède d'une façon admirablement courte à un commentaire et à des spéculations politiques, le livre sous la direction de Frank Griffiths sur le même sujet en est rempli. *The Politics of the Northwest Passage* est écrit par non moins de onze auteurs hautement respectés, tous des experts reconnus dans divers domaines des études nordiques. En voici la liste: Graham Rowley sur l'histoire arctique, Peter Jull sur la politique inuit, John Kirton et Don Munton sur les voyages du Manhattan, D.M. McRae sur l'Article 234, Oran R. Young sur la navigation arctique, Lars Toft Rasmussen sur le Groenland, Jennifer Lewington sur le projet-pilote arctique, Peter Burnet sur le gouvernement autonome Inuit, W. Harriet Critchley sur la défense arctique, Kim R. Nossal sur les brise-glace avec le directeur,

Frank Griffiths commençant avec des visions, des illusions et concluant avec « le sublime arctique », dont le sens reste imprécis.

Chacun de ces auteurs fait une contribution significative à la recherche nordique qui mériterait vraiment une plus grande mise en lumière. Malheureusement, dans une étude bibliographique à plusieurs volumes, ce n'est pas possible. Tout ce que nous pouvons faire ici est de souligner les idées et les questions principales qui semblent illustrer les lignes de pensée et le genre d'argumentation que le livre présente.

Dans le deuxième ouvrage, le professeur Griffiths et son équipe d'experts devraient être remerciés pour avoir soulevé quelques questions très importantes. Que l'on soit d'accord ou non, leurs commentaires réfléchis et leurs analyses approfondies de ce qu'ils voient comme les problèmes majeurs de passage ne peuvent pas être écartés à la légère. En espérant ne pas déformer les propos d'aucun d'entre eux, le coeur de l'étude tourne autour du choix de politique qu'ils croient que le Canada devra prendre dans un avenir rapproché. Comme le Passage du Nord-Ouest possède actuellement certaines caractéristiques principales d'un détroit international, ouvert à tous les pays, qu'est-ce que le Canada pourrait ou devrait faire pour maintenir son contrôle national et s'assurer qu'il n'en devienne pas un ?

Les auteurs offrent une pléthore de suggestions parmi lesquelles celles-ci apparaissent comme des choix majeurs : la domination nationale exclusive, des traités bi-ou multilatéraux signés avec les plus grands pays utilisateurs, formant ce que Griffiths appelle un « régime international » pour la région arctique. Étant donné les régions immenses qui sont concernées par le Passage, ce premier choix est vraiment absurde, considérant que le Canada devrait, par lui-même et par un effort national surhumain, être apte à contrôler, à administrer et à gérer ce risque. Même avec la plus grande motivation et avec l'allocation de ressources bien au-delà de ce que l'on peut même examiner aujourd'hui, un tel effort assurerait par son inefficacité ce que nous ne voulons pas, c'est-à-dire voir le Passage devenir un détroit international. Cette option dépasse le champ de la réalité.

Alors pourquoi ne pas tenter un régime international dont la portée irait plus loin que l'archipel canadien ? Quoi faire et pour qui ? Est-ce que le fait d'ajouter notre voisin à l'Est, le Groenland, serait suffisant pour rendre le régime international ? Certainement pas. De plus, si le Groenland, à l'extrême Est du Passage est inclus, il semblerait logique et naturel d'introduire également l'Alaska dans le régime. Et si les États-Unis y sont, alors pourquoi pas le Japon, tel que suggéré par un des collaborateurs. Avec ces deux grandes puissances du côté occidental, l'étape suivante pourrait être de former un certain équilibre requis en ajoutant l'Union soviétique à la liste.

On suppose que la coopération internationale est bénéfique par définition. C'est une bonne chose. Mais est-ce que cela fonctionnerait ? Qui devrait contribuer à quoi, et dans quelle proportion ? Plus on considère les perspectives d'un régime arctique international, plus il est difficile de voir les bienfaits et les avantages réels que le Canada pourrait retirer d'un tel accord, à court comme à long terme. Avec leurs opinions très diversifiées et même quelquefois discordantes, comment pourrait-on s'attendre à ce que les pays qui formeraient un tel régime s'entendent sur l'utilisation de ces terres et ces mers glacées, la distribution des coûts et de la formule du partage des gains. Notre motivation indique un contrôle national plus serré et plus efficace. Si

un tel régime pouvait être dirigé par Ottawa, très bien. Sinon, pourquoi le Canada devrait-il le promouvoir? Vu d'ici, pourquoi un régime international devrait, avec deux superpuissances, assurer davantage les intérêts nationaux du Canada qu'un accord où nous jouons un plus grand rôle central?

L'Arctic Imperative de John Honderich constitue une analyse profonde et complète, concentrée principalement sur notre région septentrionale, mais aussi qui fouille en profondeur les aspects fondamentaux de notre politique étrangère et de défense. Comme le groupe de Griffiths, l'auteur choisit le Passage du Nord-Ouest comme point de départ. Il nous appartient aujourd'hui, mais il prévient qu'à moins que nous ne bougions et le protégeons pour nous-mêmes, d'une façon ou d'une autre, cela peut ne plus être le cas dans l'avenir. Nous devons soit « l'utiliser ou le perdre »! Trouvant que les choix manquent, il pense que le « Canada a le temps de se préparer. Mais se baser sur des lois équivaut à suivre une recette pour y renoncer. »

Plus de la moitié de son livre de 250 pages traite des questions générales du Nord concernant la défense nationale du Canada. Honderich pense catégoriquement que nous devrions demeurer au sein de l'OTAN. Il est en faveur de maintenir l'adhésion, mais quand il élabore son argumentation, il n'est pas tout à fait clair quant à savoir ce que le Canada devrait y faire. Il appuie l'abandon de l'engagement par écrit du Canada pour maintenir une brigade spéciale au flanc septentrional et l'y garder afin de porter renfort à la Norvège. Faire traverser la brigade canadienne dans l'Arctique après que la Norvège eut sonné l'alarme, n'a pas beaucoup de sens. Une fois que cette question fut soulevée et prononcée par le gouvernement Mulroney dans le Livre blanc sur la défense nationale (juin 1987), il n'y a pratiquement pas eu d'opposition de direction politique. Le Canada n'a pas besoin d'un autre « Hong Kong ».

C'est vrai, mais le projet initial était différent. Lorsque l'idée d'un accord canado-norvégien spécial concernant la défense fut soulevée au début des années 60 (par John Holmes *et al.*) l'hypothèse était que les forces canadiennes seraient stationnées en Norvège en termes similaires aux forces canadiennes basées en Allemagne. Comme la Norvège refusa de changer ou même de modifier son engagement unilatéral avec l'Union soviétique de ne pas accueillir de bases alliées sur son territoire (1949), le côté canadien laissa tomber la proposition initiale. Elle est réapparue lorsque le premier ministre Trudeau raviva l'idée de renfort à la fin des années 60. Avec la soi-disant brigade CAST stationnée au Canada, le projet n'avait plus de sens militaire de chaque côté de l'Atlantique. Il s'agissait de châteaux en Espagne, éloignés de la réalité. Le fait que le projet fut néanmoins inscrit dans les dossiers pendant près de vingt ans constitue un triste commentaire pour les personnes qui en étaient responsables.

L'auteur est bien davantage sur la corde raide quand il demande le retrait complet de nos forces basées en Allemagne de l'Ouest. Nos deux bases qui y sont devraient être fermées, dit-il, et l'escadron aérien des CF-18 ramené au Canada. Il est fermement opposé à l'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire, telle que proposé dans le Livre blanc sur la défense de 1987. L'auteur est également négatif au sujet de l'IDS et d'autres projets dans l'espace. Attendons de voir ce qu'il pourrait rester de disponible! Il n'est pas heureux du rôle actuel du Canada au sein de NORAD, mais ne va pas jusqu'à recommander son retrait. Il ne recommande pas non plus d'autres solutions.

À partir de ces références bien trop brèves sur l'*Arctic Imperative*, on pourrait penser que M. Honderich traite légèrement des problèmes du Nord. Ce n'est pas du tout le cas. Bien qu'il n'ait évidemment pas beaucoup d'expérience personnelle dans les affaires septentrionales, l'auteur n'est pas un stratège en vase clos. Il a fait sa recherche et a pris connaissance de la plupart des écrits sur la sécurité arctique. Son chapitre sur le contrôle des armements dans le Nord est particulièrement bien documenté. Mais il semble être entré dans le domaine avec certaines notions négatives préétablies au sujet de l'armement, la sécurité et les conflits, tandis qu'un maintien d'armement à un strict minimum garantira le maintien de la paix dans la région. À ce sujet, il recommande vivement un travail intensif pour établir éventuellement une zone dénucléarisée dans le Nord, de concert avec d'autres mesures pour restaurer la confiance.

Cela fait maintenant trente ans que Nikita Khrouchtchev commença à proposer une telle zone aux gouvernements scandinaves (1957-1958). Au cours de ces décennies, les défenseurs sont restés remarquablement persévérants. Suivant le leader soviétique, les Finlandais formèrent une avant-garde avec le président U. Kekkonen endossant vivement la proposition dans des discours majeurs en 1963, 1978 et à plusieurs autres occasions au début des années 80. Puisqu'il s'agit premièrement d'une question concernant la Scandinavie et la mer Baltique, on en discute grandement aujourd'hui également dans une perspective arctique.

Dans les derniers chapitres de son livre, Honderich s'engage dans une longue discussion, parfois empreinte d'émotion, au sujet de l'Arctique canadien comme il le voit, de la politique ou du manque de celle-ci. Il conclut avec une liste de recommandations qui seraient trop longues à mentionner. Son argument de base suit celui des collaborateurs du livre de Frank Griffiths. Plutôt que de chercher à conclure un accord bilatéral sur une variété de questions nordiques, il adopte l'approche de « régime » selon des arrangements nationaux intégrés avec les voisins nordiques du Canada, ainsi qu'avec les États-Unis et l'Union soviétique. Comme beaucoup d'autres « régimistes », il pense que l'intégration des pays et des politiques arctiques assurera le contrôle canadien de notre région arctique. La coopération avec notre grand voisin du sud est nécessaire. Certaines formules doivent être conçues à cet effet. Mais le Canada aurait de bien meilleures chances de maintenir sa souveraineté et sa sécurité futures en cherchant surtout certains arrangements communs avec des partenaires des régimes de l'Est avant de regarder vers les États-Unis pour une série d'arrangements d'utilisation qui, étant donné notre situation géographique, devront être faits un jour, selon l'avis des auteurs, le plus tard possible.

Ce que Honderich fait pour le Canada dans son *Arctic Imperative*, plus d'une douzaine d'auteurs scandinaves le font pour le régime nordique dans un titre légèrement plus modeste, *The Arctic Challenge*, dirigé par un universitaire finlandais, Kari Möttölä. Quatre Canadiens s'assurent que la voix du Canada est entendue d'une manière forte et claire dans le concert circumpolaire. Franklyn Griffiths poursuit son thème majeur de « formation de régime » dans l'Arctique, essentiellement comme il l'a expliqué dans un nombre d'autres publications (voir ci-haut). Le modèle pour lui et la plupart des autres « régimistes » de l'Arctique, c'est le Traité de l'Antarctique de 1959. Certains mais pas tous, semblent être d'accord sur le fait que former des

régimes est beaucoup plus facile dans des régions, où il n'y pas de populations autochtones installées en permanence.

Le professeur David Cox part à la recherche de comparaisons des priorités de défense du Canada avec celles des pays nordiques, mais décide plutôt d'examiner les relations de défense Canada-États-Unis. Il analyse également le Livre blanc de 1987 et note plusieurs questions où ses opinions diffèrent de celles du gouvernement canadien, la plupart ayant trait particulièrement aux sous-marins à propulsion nucléaire.

L'essai de John Merrit est concentré principalement sur les facteurs qui influencent l'intérêt canadien pour une plus grande coopération non militaire dans l'Arctique. Il est le seul à voir l'accord de libre-échange Canada-États-Unis comme étant significatif aux réactions dans l'Arctique. Tandis qu'il déplore le manque de politiques intérieure et extérieure du Canada pour la région septentrionale, il trouve quelque consolation dans l'espoir d'une coordination plus étroite des politiques canadienne et nordique dans l'Arctique. Il s'empresse particulièrement de recommander des liens plus étroits entre les Inuit du Groenland et ceux des Territoires du Nord-Ouest. Un nouveau territoire Nunavut dans notre Arctique de l'Est serait très utile à cet égard.

Ronald Purver consacre la majeure partie de son chapitre à examiner le pour et le contre d'un arrangement pour instaurer une grande zone arctique dénucléarisée. Purver, un des plus grands experts canadiens du contrôle des armements dans le Nord, fournit un examen approfondi et équilibré des arguments qui ont été ou pourraient être lancés pour ou contre un tel arrangement. L'alternative semble être une démilitarisation partielle des zones aériennes et des sous-marins, ou bien une certaine version d'une zone dénucléarisée d'après le modèle scandinave dont on discute beaucoup. Comme aucune de ces solutions ne semble acceptable dans leur forme actuelle, il encourage Ottawa à intensifier la recherche et à initier plus de projets d'études.

Les opinions nordiques concernant l'Arctique

Les douze Scandinaves consacrent leur attention à un grand nombre de questions, dont la plupart sont bien raisonnées et documentées. Certaines sont assez controversées, mais pertinentes aux problèmes auxquels sont confrontés l'Arctique occidental ou nordique au seuil du XXI^{ème} siècle.

Le seul collaborateur danois, Nicolaj Petersen, présente une analyse complète et très intéressante des problèmes complexes relatifs à la double autorité dano-groenlandaise sur le Groenland. Il a une opinion de première main sur les problèmes complexes pour trouver des solutions et des arguments qui satisfassent tant le peuple danois que le gouvernement autonome groenlandais, qui s'affirme de plus en plus.

En 1971, les Indiens et les Inuit du Nord canadien ayant à peine commencé à parler de gouvernement autonome, leurs cousins autochtones du Groenland ont réussi à obtenir un arrangement d'autonomie avec le gouvernement danois. Le docteur Petersen donne un résumé intéressant des points sur lesquels l'arrangement s'est avéré satisfaisant ou pas.

Conformément à l'accord de 1971, toutes les décisions sur les politiques étrangère et de défense demeurent des prérogatives royales du gouvernement danois à Copenhague. Mais la capitale danoise est située à 3-4 000 km de Nuuk, la capitale « provinciale » des Inuit au Groenland. Cela signifie qu'en pratique il ne peut y avoir de distinction marquée entre les politiques extérieure et intérieure, un fait qui donne aux Groenlandais une voix importante au chapitre sur la politique extérieure également. Les deux questions cruciales sont les ressources naturelles et les relations avec les deux principales bases américaines au Groenland. Le Danemark était parmi les membres fondateurs de l'OTAN et a fourni les lieux d'installation des bases américaines au Groenland. Cela représente de beaucoup la plus grande contribution danoise à l'alliance occidentale. Mais le gouvernement autonome groenlandais, qui depuis le début a été dirigé par un parti socialiste de centre-gauche (Siumut), s'inquiète sérieusement de l'impact des bases américaines sur leur culture et l'écologie. Après l'accident d'un B-52, on craint qu'il y ait davantage d'accidents reliés à des bombardiers stratégiques américains qui atterrissent parfois aux bases du Groenland. Ainsi, tandis que la mère patrie veut maintenir, et même éventuellement accroître la présence américaine au Groenland, la tendance dans le gouvernement « provincial » de Nuuk est de la réduire. Les hommes politiques de Nuuk ne s'entendent pas tous sur cette question. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de slogans comme celui de « *Yankee, go home* », et on ne s'attend pas non plus à ce qu'il y en ait dans un avenir rapproché. Les Inuit sont un peuple orienté vers le compromis et ils s'abstiennent de faire des requêtes précises pour fermer les bases. Le fait que les États-Unis fournissent au Groenland son seul aéroport commercial (Sondre Stromfiord) en est un bon exemple.

Une autre pomme de discorde est le Marché commun européen (CEE). Le Groenland s'est joint à la CEE en 1973 comme partie du royaume danois. Dix ans plus tard, Nuuk a décidé de renverser cette position et a réussi à négocier quelques très bons marchés en échangeant son adhésion pour une association, tout en maintenant la plupart des avantages de son ancien statut d'adhérent. Le fait que le Danemark en fasse partie et pas le Groenland, n'a pas jusqu'à maintenant causé de problèmes majeurs, extérieurement ou intérieurement. Cependant, comme la compétition entre les deux superpuissances continue de s'accroître dans l'Arctique, avec l'émergence graduelle de la composante européenne dans les affaires relatives à la sécurité ainsi qu'au commerce et aux ressources, on devrait garder à l'esprit le facteur divergent de la CEE.

Contrairement à la plupart des autres pays arctiques, l'Islande n'a jamais considéré l'adhésion à la CEE ni l'intégration économique avec tout autre pays. Ce pays ne possède pas de forces armées en soi, mais son territoire en fait un membre très précieux de l'OTAN. Le chapitre de Gunnar Gunnarsson sur l'Islande est court, mais clair et pertinent. L'Islande était un bastion dans la chaîne défensive alliée du Nord durant la Deuxième Guerre mondiale et la croissance des forces navales soviétiques quelques années plus tard a encore augmenté sa signification stratégique. Depuis 1951, l'Islande est l'hôte d'une base aérienne américaine à Keflavik, en plus de dispositifs d'écoute et de détection qui sont indispensables pour contrôler les activités aériennes et navales soviétiques vers et depuis la péninsule de Kola. Dans le passé, il y a eu des périodes turbulentes dans les relations entre le pays hôte et le pays invité.

Par deux fois, dans les années 50 et 70, le gouvernement islandais a menacé de mettre fin à l'Accord de défense avec les États-Unis. Mais chaque fois que la question fut soulevée, le réalisme a prévalu. Au cours des dix ou quinze dernières années, les Islandais n'ont pas soulevé d'objections majeures contre la présence américaine sur leur île. Cela est partiellement dû au fait que dépourvue même d'une défense nationale symbolique basée sur le modèle scandinave, l'Islande serait grandement exposée à des menaces militaires de son grand voisin à l'Est, l'Union soviétique. De plus, les Américains sont allés très loin en tentant d'éviter toute friction ou relation qui pourraient irriter le pays hôte. Comme l'ombre sombre de la flotte du Nord des Soviétiques devient de plus en plus un facteur dominant dans les eaux septentrionales, les Islandais ont graduellement appris à apprécier le maintien de la présence des forces américaines sur leur île. Gunnarsson note qu'au cours des récentes années, l'Islande a fait certaines démarches prudentes vers une représentation nationale plus visible au sein des comités de l'OTAN, traitant d'aspects généraux de sécurité militaire et politique.

Avec un peu plus de 150 km de frontière commune avec l'Union soviétique, la situation de la Norvège dans la périphérie d'extrême est de la région arctique lui confère un rôle important. Finn Sollie a concentré son chapitre sur le Svalbard et la croissance des capacités navales soviétiques dans la péninsule de Kola. Il écrit longuement sur l'ombre longue et sombre qu'elles jettent sur la Norvège et la mer de Norvège, qui sépare le Nord norvégien de l'Islande.

En termes de signification stratégique, les principaux ports et aéroports du Nord norvégien doivent être les premiers sur la liste des priorités soviétiques. L'examen assez détaillé de Sollie sur le Svalbard (Spitzberg) est utile comme illustration des conditions qui changent rapidement dans le Nord. La Norvège a acquis la souveraineté sur le Svalbard il y a plus d'un demi-siècle par un traité international, qui lui donna la souveraineté entière sur l'île. En même temps, il accordait aux citoyens de quarante autres pays le droit d'exploitation économique et autre. La ressource la plus facilement disponible était le charbon. Cependant, seuls les Russes et les Norvégiens ont depuis lors dirigé des exploitations minières de façon continue, dans les deux cas davantage pour des raisons politiques qu'économiques.

Conformément au traité de 1920, le Svalbard doit demeurer démilitarisé et la Norvège doit voir à ce qu'aucun pays n'y établisse d'installations militaires; sauf exception durant la Deuxième Guerre mondiale, cette condition a apparemment été respectée. De 1944 à 1947, Staline réclamait un statut spécial, insistant pour « partager » ces îles avec la Norvège. Cette demande fut suspendue après trois ans (Plan Marshall, OTAN, etc.). L'Union soviétique a depuis lors établi un contrôle complet et réel sur les deux terrains d'exploitation minière qu'elle dirige. La souveraineté juridique de la Norvège est soulignée par des visites périodiques du gouverneur du Svalbard ou de ses représentants. Les îles gardent leur statut de démilitarisation, mais il est peu probable qu'en période de crise on puisse arrêter l'Union soviétique de les prendre, si le climat international lui apparaissait favorable.

Le chapitre du docteur Sollie comporte également des analyses pénétrantes des politiques du nord de la Norvège en termes plus généraux. Reconnu depuis des années comme un des principaux experts norvégiens sur les affaires du Nord, F. Sollie couvre avec la même aisance tant les aspects économiques que de sécurité.

Utilisant l'étude arctique de Sollie comme point de départ, un autre Norvégien, Ola Tunander, avance quatre scénarios de conflit armé à l'intérieur ou relatif à la mer de Norvège. Le premier émet l'hypothèse que des groupes de porte-avions américains se déplacent dans la mer de Norvège et se placent le long d'une ligne entre l'Islande et l'île norvégienne de Jan Mayen pour y établir leur contrôle maritime.

Le deuxième scénario implique que l'Union soviétique riposte en occupant la Norvège, puis les unités navales américaines se retirent à l'ouverture de Giuk, après avoir subi de sérieux dommages.

Dans le troisième scénario, l'Union soviétique seule obtient le contrôle de la moitié nord de la Norvège, tandis que la force aéro-navale américaine réussit à tenir bon dans la partie sud de la mer de Norvège.

Selon le quatrième scénario, les États-Unis tentent par une offensive majeure d'empêcher l'Union soviétique de sortir de ses propres frontières. Les forces aéro-navales américaines pénètrent les fjords dans le Nord norvégien et en utilisant les terrains d'aviation norvégiens démolissent les forces soviétiques. D'après l'auteur, « la flotte du Nord et les bases de Kola sont presque impossibles à défendre. »

Il est intéressant de noter que dans cet article écrit par un chercheur norvégien oeuvrant à un institut de recherche respecté d'Oslo, tous les quatre scénarios supposent une offensive américaine par leurs grandes forces de porte-avions se déplaçant dans la mer de Norvège pour empêcher la marine soviétique de quitter ses bases dans le Kola. Dans trois d'entre eux, cela mène à une occupation totale ou partielle de la Norvège en réponse à l'agression américaine.

L'auteur se résume ainsi: (p. 147) « En résumé, l'Union soviétique tentera le plus longtemps possible d'éviter un conflit militaire en Europe du Nord. » (Le risque d'escalade est trop grand). « Cependant une menace immédiate venant des Américains dans la mer de Barents et contre les bases de Kola pourrait probablement inciter l'Union soviétique à attaquer, ce qui impliquerait une progression massive des positions soviétiques. » Ainsi, le véritable ennemi est l'allié de la Norvège, les États-Unis!

À la suite des conférences d'Helsinki en 1975 et de Stockholm en 1986, les soi-disant mesures de restauration de la confiance sont devenues un des plus grands engouements dans les relations intra-arctiques. Les Norvégiens prennent une place de premier plan dans ce mouvement, dirigé habilement par l'actuel ministre de la Défense, Johan J. Holst, le porte-étendard des mesures pour promouvoir une confiance mutuelle dans les relations norvégiennes envers l'Union soviétique. L'auteur du présent chapitre, Jacob Boerresen, discute des mesures de confiance à partir d'une perspective navale avec une référence spéciale aux mers de Norvège et de Barents. Il nous dit que certaines semblent s'appliquer aujourd'hui et que d'autres peuvent suivre. On sympathise avec l'auteur lorsqu'il note que « ... les armes en elles-mêmes ne créent pas ou ne causent pas les guerres et nous ferions mieux de nous concentrer sur les conflits qui existent derrière les armes... »

Arild Moe regarde environ deux décennies en avant vers les choix que l'Union soviétique et ses voisins nordiques auront à faire lorsqu'ils se mettront à exploiter les richesses pétrolières de la mer de Barents. Son potentiel est peu discuté, mais on est

porté à croire qu'il peut y avoir plus de pétrole et de gaz dans la mer de Barents que dans la mer du Nord. Qui devrait y aller pour s'en emparer? Les grands promoteurs occidentaux qui exploitent actuellement de nombreuses plates-formes pétrolières dans la mer du Nord? Les promoteurs russes, ou peut-être les consortiums des compagnies nordiques ou soviétiques partageant les risques et les profits sur une base bilatérale ou multilatérale?

Comme on dispose encore de temps pour considérer les choses, M. Moe ne donne pas de recommandation ferme pour aucune solution. Mais sa présentation de ce qu'il considère comme les issues les plus probables et des choix difficiles à faire est très fascinante. La mer de Barents a longtemps été connue pour son importance militaire et stratégique. Maintenant nous apprenons que les conflits qui peuvent être provoqués par l'extraction pétrolière et gazière peuvent être aussi litigieux.

Ni la Finlande ni la Suède ne viennent à l'esprit comme étant des puissances arctiques. Cependant, comme leurs parties les plus septentrionales sont situées à l'intérieur du cercle polaire, elles sont ainsi qualifiées. Trois Suédois, Bo Huldt, B.J. Theutenberg et Jan Prawitz couvrent divers aspects des difficultés et des positions de leur pays quand ils se rapportent au syndrome du Nord. La sécurité est évidemment une question prioritaire, mais le sont aussi les questions concernant les secteurs économique et industriel. Comment la neutralité suédoise s'insère-t-elle dans le monde d'entreprises partagées et des compagnies multinationales? La plupart semblent mettre leur espoir dans les toute nouvelles perspectives offertes à l'éveil de la *glasnost* et de la *perestroïka*. On suggère implicitement que devant les enchevêtrements compliqués, la Suède neutre peut avoir à faire certains choix difficiles.

Un quatrième Suédois, John H.M. Hagard, présente ses opinions dans un volume séparé qui s'intitule *Nordic Security*. Il présente un survol des politiques officielles nordiques, en mettant l'accent sur la stabilité et la sécurité bien établie dans cette région.

Trois Finlandais, Kari Möttölä, directeur de cette collection d'essais, Pertti Joenniemi et Olli-Pekka Jalonen mettent fin à l'étude en se joignant aux auteurs canadiens dans une quête pour un « régime » arctique ou « un ordre politique plus complexe » afin d'accommoder les divers intérêts des pays concernés. Une nouvelle configuration soviéto-américaine introduisant de nouvelles séries de règles et de contraintes peut avoir un effet déstabilisateur, que certains des pays « septentrionaux » peuvent ne pas vouloir particulièrement. Ils sont tous avides d'obtenir leur part de la récolte de nouvelles ressources, mais pas par des moyens qui pourraient mettre en danger leur sécurité nationale.

Ces défis sont communs à l'Arctique oriental et occidental et à en juger par leurs essais, aucun des auteurs n'a encore apporté de réponses satisfaisantes. Un observateur, tentant d'appliquer des objectifs grand-angulaires à cette région, peut ne voir aucune solution manifeste pour résoudre les problèmes. Mais la recherche frénétique pour un « régime arctique », avec des arrangements coopératifs multiples de petites, moyennes et grandes puissances semble contenir quelques promesses. Cela demande certainement un examen plus rigoureux que celui proposé dans ces essais. Quand les pays demanderont leur part, ce qui viendra éventuellement, en termes économique et de sécurité, les grands et les petits pays de l'Arctique pourront être classés selon des

critères qui ne sont pas nécessairement implicites de « régimes », tel qu'envisagé par certains de ceux qui défendent maintenant cette approche en réponse au défi arctique.

[Traduit de l'anglais]